

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 1090)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Après le mot : « anonyme », sont insérés les mots : « d'intérêt national », ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer la qualification d'"intérêt national" apportée par le Sénat à la société anonyme EDF car cela n'a aucune portée juridique.